

Gestion de la matière ligneuse non désirée

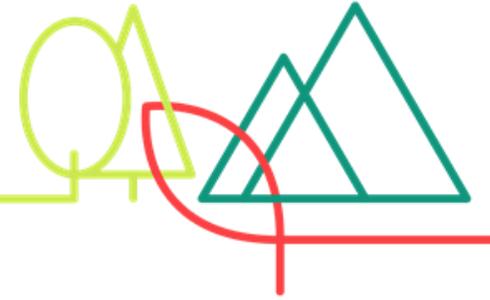
Présentation à la TLGIRT de Rouyn-Noranda
12 décembre 2018



Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

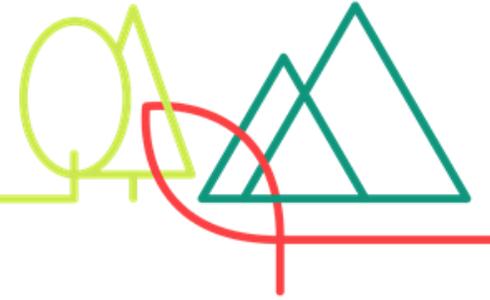
Québec 

Objectif du MFFP



- Informer les membres de la TLGIRT des ententes que nous avons pour laisser plus de matière ligneuse sur le parterre de récolte.
- Présenter la gestion des ententes sur la matière ligneuse non désirée.

Qu'est-ce que de la MLNU-ND

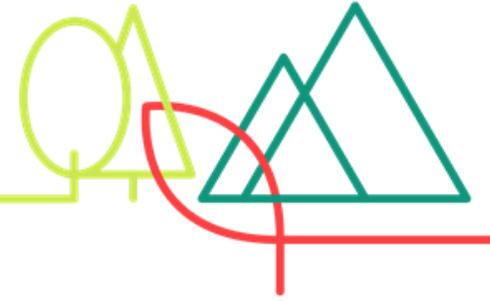


- Arbres ou parties d'arbres d'une essence liée à un contrat de vente ou d'un permis d'intervention, qui ne sont pas désirés par l'acheteur.

Exemple :

- Est considéré de la MLNU-ND, tout arbre ou toute partie d'arbre feuillu dur ayant un diamètre inférieur ou égal à 17,0 cm (correspond aux classes de diamètre au mesurage de 10 cm, 12 cm, 14 cm et 16 cm).

Présentation d'EACOM et de Norbord





Entente sur la Matière Ligneuse Non Utilisée et Non Désiré (MLNU-ND)

12 décembre 2018

Historique et origine de la mesure d'aide

- Les prix de copeaux ont chuté drastiquement
- La mesure mise en place par le ministre Lessard au printemps 2016 vise à réduire la production de copeaux dans le province afin de pallier à l'accumulation et limiter la chute des prix.
- Les scieries non-intégrées sont particulièrement visées par cette mesure car les intégrées (papetière) utilisent les copeaux de leurs scieries avant ceux des « indépendants » comme EACOM.

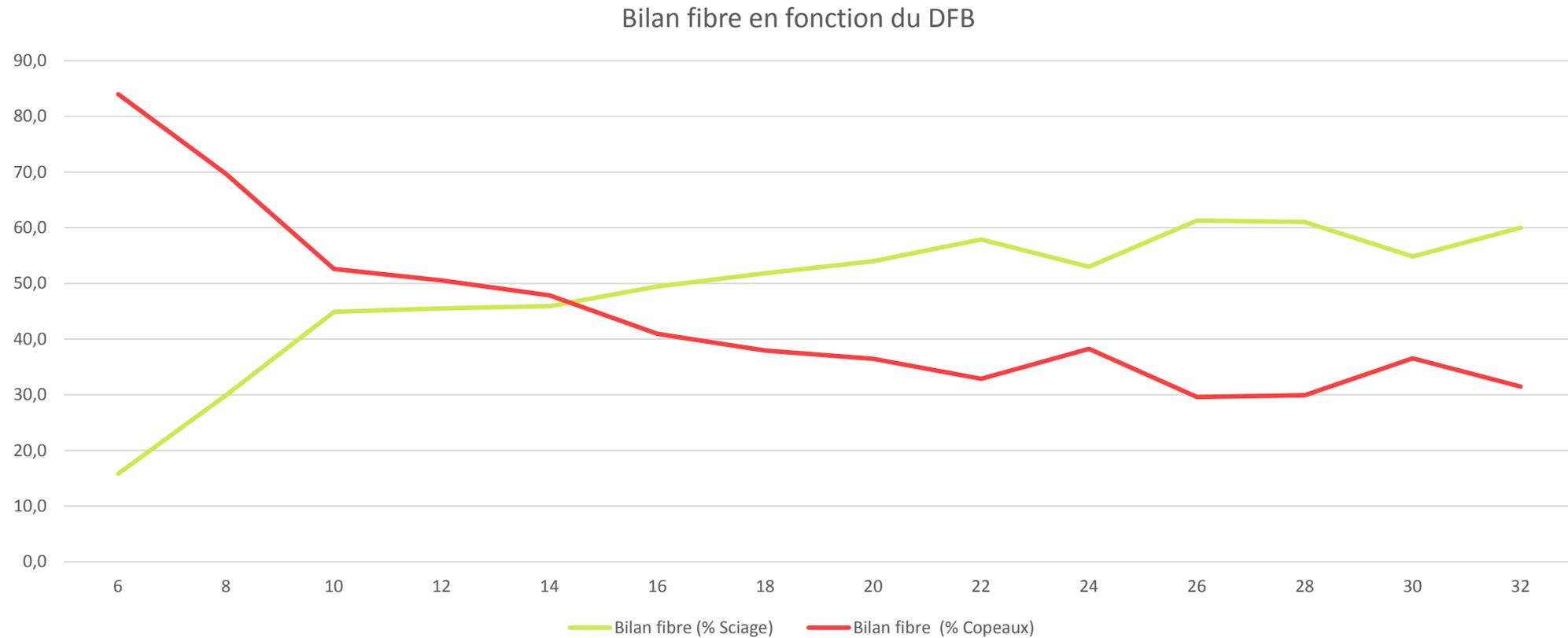


Pourquoi demander l'application de la mesure

- Les petites billes génèrent une plus grande proportion de copeaux qui sont vendus à perte.
- Elles génèrent aussi des produits de faible valeur sur les marchés
- Le marché des copeaux est anémique depuis la fermeture de quelques papetières au Québec (LSQ, Shawinigan, ...)
- D'ici à ce que des solutions viables économiquement soient trouvées, nous utilisons la mesure TEMPORAIREMENT à nos usines.



Bilan fibre des billes de faible dimension



Impact des billes de faible dimension

- Situation actuel pour la production de 2x3
 - 7m³ pour la production de 1 MPMP
- Situation sans l'entente de MLNU-ND pour la production de 2x3
 - 9,6m³ pour la production de 1 MPMP
- L'absence d'entente MLNU-ND implique:
 - Une perte de rendement à l'usine de 73%
 - Une augmentation des coûts de conversion sur l'ensemble des produits de 23%
 - Diminution de la productivité global: 33%



L'application sur le terrain

- Le mélèze est laissé sur pied autant que possible et les tiges abattues lors des opérations sont obligatoirement débardées et transportées à l'usine.
- Les tiges de classes 10 et 12 cm de DHP sont récoltés à partir du moment où il y a une bille commerciale d'un minimum de 10'4".
- L'écimage en forêt est fait de manière à obtenir des billes commerciales sur toute la longueur, soit une longueur de 10'4" avec un diamètre de 9cm et plus.



Ce sur quoi nous travaillons pour limiter l'utilisation de la mesure.

- Nous collaborons avec différents partenaires pour l'utilisation maximale de la fibre.
- Le projet de redémarrage de l'usine de pâte de LSQ semble sérieux
- Nous avons des discussions avec différents partenaires pour utiliser cette fibre à moyen terme
- Bref, la mesure est PROVISOIRE et devrait se résoudre d'ici 18 mois.





Merci!

Gestion de la matière ligneuse non désirée Bouleau blanc
UA 82-51 et 83-51

Volume alloué du MFFP par Zone

Volume accepté par Norbord annuel

Volume livré à Norbord annuellement

Volume annuel consommé par l'usine

Volume annuel alloué par MFFP en Bouleau

Région 08 ou ZI Abitibi avant 2018 = 30,950 m³

Région 08 ou ZI Abitibi ajout en 2018 = 38,850 m³

Région 10 , soit ZI 105 ou UA 85 = 4,850 m³

Total alloué UA en 2018 à Norbord = 43,700 m³

Volume négocié annuel lots intras et privés

En moyenne annuellement 5,000 m³ sur 4 Cvaf en région soit Rouyn-Noranda, Abitibi, VVB , Abitibi-ouest et Forêt recherche Duparquet.

En surplus de besoin de municipalités et des résidents rurales, variable d'année en année.

Écimage minimum demandé à 10 cm fin bout.

Volume annuel total accepté par Norbord

Environ 30,000 m³ annuellement des différentes sources publiques et privés

Provenance en majorité des UA 82-51, 83-51 et 85-51 = 85%

Résoudre les problématiques des sous-diamètres et petits diamètres à l'usine

Volume livré à Norbord annuellement

- De 2005 à 2018 inclusivement, variation des livraisons de 4500 à 31,800 m³/ans.
- Variation selon capacité consommation de l'usine, des prix et livraisons réelles.

Variation selon les secteurs autorisés aux plans annuels des UA et des lots intras

Volume annuel consommé à l'usine

- Variation de 4,600 m³ à 33,400 m³/ans selon les années et les besoins usine.
- Variation de 1% à 8% selon les années et les capacités de l'usine.
- Cible actuelle annuelle de consommation fixer à 5%, soit environ 30,000 m³ ou 800 voyages de camions.

Impact visuel si non récoltés au complet



Impact visuel si récoltés à 16 cm et +



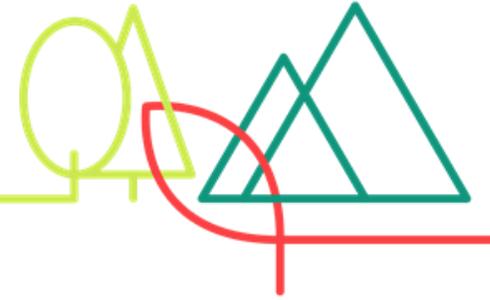
Diamètres plus gros après récolte



Diamètres plus petits à l'usine

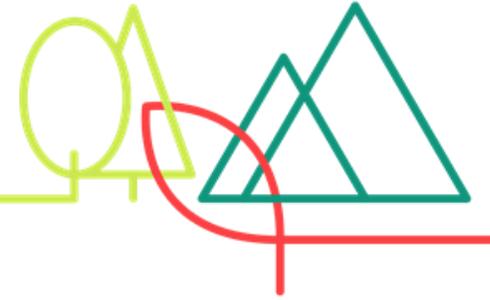


En résumé



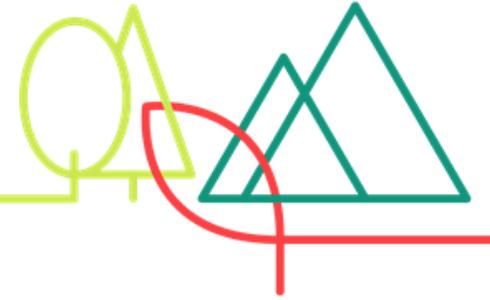
- Le MFFP signe des ententes MLNU-ND pour les raisons suivantes :
 - Application de mesures budgétaires qui vise l'amélioration de la qualité du bois récolté.
 - Soustraire des essences dont la transformation est complexe et peu rentable.
 - Soustraire des parties de tiges qui sont plus complexes et peu rentables à transformer.

L'analyse



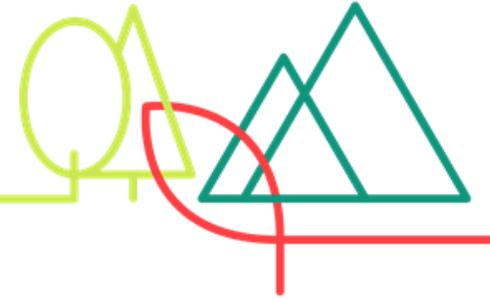
- 1) Offrir le bois aux autres preneurs (autre BGA ou détenteur de contrat de biomasse).
- 2) Demander de laisser les tiges debout.
- 3) Valider si ça respecte les mesures d'harmonisation convenues.
- 4) Évaluer les impacts sur la remise en production.
- 5) Évaluer les impacts sur les utilisateurs de la forêt.

L'entente à signer



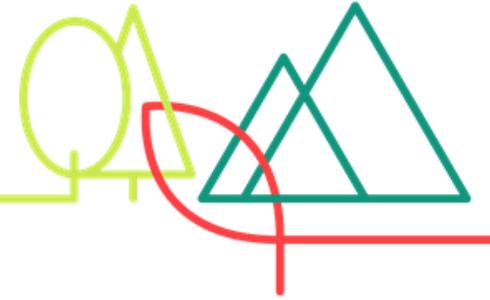
- Cette entente est convenue entre les détenteurs de droits et la DGFo.
L'entente précise :
 - Que la MLNU-ND peut être laissée sur le terrain sans infraction.
 - Que la MLNU-ND est comptabilisée au contrat de vente ou au permis.
 - Les critères de distinction entre la MLNU-ND et la MLNU-RG qui doivent être facilement applicables afin d'assurer une capacité de contrôle du BGA et de la DGFo.

Le suivi



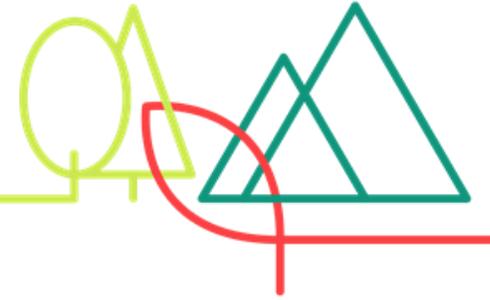
- 1) Visite terrain de tous les chantiers pour suivre l'application de l'entente.
- 2) Exigences de livrer des données d'inventaire.
- 3) Suivi des volumes pour les inclure dans les contrats.
- 4) Suivi des impacts sur la remise en production.

Les ententes conclues

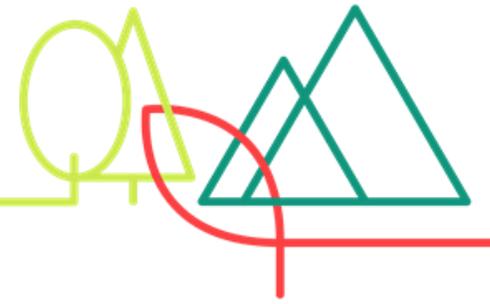


- Avec EACOM
 - Une entente en 2017-2018 (Bousquet, Bigat-Est et Bigat-Ouest).
 - Une entente en 2018-2019 (Lac Basserode Est et La Pause Est).
 - En cours d'analyse (Preissac).
- Ce qui est demandé
 - MEL laissé debout, les tiges abattues doivent être récupérées.
 - SEP écimage possible à 13 cm.
 - Tolérance maximum de 6 m³/ha.

Les ententes conclues



- Avec Norbord
 - Test en cours de réalisation (Mouilleuse).
 - En cours d'analyse (Chantier d'hiver de l'UA).
- Ce qui est demandé
 - BOP écimage possible à 13 cm et laisser les tiges debout de 10 - 12 cm au DHP.
 - Tolérance maximum à définir.



Avez-vous des questions / commentaires